

FIN DES TRAVAUX
(Exemplaire à remettre au MAÎTRE D'OUVRAGE)

Nous, soussigné

(nom)

(prénom)

(adresse)

MAÎTRE D'OUVRAGE au titre du contrat n°

et

(nom)

(SIRET)

(RCS)

PRESTATAIRE au titre du contrat n°

conformément :

- audit contrat
- aux avenants éventuels audit contrat signés conjointement
- aux constatations de non-conformités corrigées ou non,

déclarons la Prestation de travaux du PRESTATAIRE achevée et réglons nos comptes comme suit :

Numéros des postes achevés à 100% (sauf postes d'ordre général) :		
Prix total des postes dus		(A)
Numéros des postes inachevés donc abandonnés par le PRESTATAIRE :		
Prix total des postes non dus		(B)
(A) + (B) =		(C)
(A) / (C) =		(D)
Numéros des postes d'ordre général (préparation de chantier, benne, etc.) :		
Prix total des postes d'ordre général		(E)
Montant dû au prorata des postes achevés à 100% (D) * (E) =		(F)
Clause particulière non respectée	Calcul de la pénalité	Pénalité appliquée
Carnet d'entretien	5% du prix total HT	
Chantier tranquille	Report	N/A

Protection de l'environnement	Indemnisation	
Protection du chantier	Indemnisation	
Propreté durant le chantier	Indemnisation	
Nettoyage final	50€	
Evacuation des déchets	Indemnisation	
Horaires limites	Report	N/A
Aléas climatiques	Report	N/A
Visite de fin de travaux	5% du prix total HT	
Retard de fin des travaux		
Retard de paiement		
Montant total des pénalités		(G)
Frais de remise en état initial des postes non achevés si non effectuée par le PRESTATAIRE		(H)
Paiement global exigible par le PRESTATAIRE (A) + (F) - (G) - (H) =		(I)
Sommes déjà versées par le MAÎTRE D'OUVRAGE (dont acompte et paiements intermédiaires)		(K)

(Tout désaccord sur le calcul ci-dessus doit être signalé et peut-être corrigé par le PRESTATAIRE et le MAÎTRE D'OUVRAGE. Cela n'annule pas le préavis et ne repousse pas sa date d'effet.)

Les postes déclarés inachevés ci-dessus sont définitivement abandonnés.

Calcul du règlement des comptes (cocher)	<input type="checkbox"/> (I) est <u>supérieur</u> à (K) Le MAÎTRE D'OUVRAGE doit payer au PRESTATAIRE (I) - (K) = <input type="text"/> €
	<input type="checkbox"/> (I) est <u>inférieur</u> à (K) Le PRESTATAIRE doit payer au MAÎTRE D'OUVRAGE (K) - (I) = <input type="text"/> €

Le PRESTATAIRE demeure garant :

- du parfait achèvement des postes achevés pendant 12 mois ;
- du bon fonctionnement des équipements installés pendant 2 ans ;
- des dommages impliquant la structure du bâtiment pendant 10 ans.

Fait à en 2 exemplaires, le

Le MAÎTRE D'OUVRAGE (signature)	LE PRESTATAIRE (signature)
------------------------------------	-------------------------------

FIN DES TRAVAUX
(Exemplaire à remettre au PRESTATAIRE)

Nous, soussigné

(nom)

(prénom)

(adresse)

MAÎTRE D'OUVRAGE au titre du contrat n°

et

(nom)

(SIRET)

(RCS)

PRESTATAIRE au titre du contrat n°

conformément :

- audit contrat
- aux avenants audit contrat signés conjointement
- aux constatations de non-conformités corrigées ou non,

déclarons la Prestation de travaux du PRESTATAIRE achevée et réglons nos comptes comme suit :

Numéros des postes achevés à 100% (sauf postes d'ordre général) :		
Prix total des postes dus		(A)
Numéros des postes inachevés donc abandonnés par le PRESTATAIRE :		
Prix total des postes non dus		(B)
(A) + (B) =		(C)
(A) / (C) =		(D)
Numéros des postes d'ordre général (préparation de chantier, benne, etc.) :		
Prix total des postes d'ordre général		(E)
Montant dû au prorata des postes achevés à 100% (D) * (E) =		(F)
Clause particulière non respectée	Calcul de la pénalité	Pénalité appliquée
Carnet d'entretien	5% du prix total HT	
Chantier tranquille	Report	N/A

Protection de l'environnement	Indemnisation	
Protection du chantier	Indemnisation	
Propreté durant le chantier	Indemnisation	
Nettoyage final	50€	
Evacuation des déchets	Indemnisation	
Horaires limites	Report	N/A
Aléas climatiques	Report	N/A
Visite de fin de travaux	5% du prix total HT	
Retard de fin des travaux		
Retard de paiement		
Montant total des pénalités		(G)
Frais de remise en état initial des postes non achevés si non effectuée par le PRESTATAIRE		(H)
Paiement global exigible par le PRESTATAIRE (A) + (F) - (G) - (H) =		(I)
Sommes déjà versées par le MAÎTRE D'OUVRAGE (dont acompte et paiements intermédiaires)		(K)

(Tout désaccord sur le calcul ci-dessus doit être signalé et peut-être corrigé par le PRESTATAIRE et le MAÎTRE D'OUVRAGE. Cela n'annule pas le préavis et ne repousse pas sa date d'effet.)

Calcul du règlement des comptes (cocher)	<input type="checkbox"/> (I) est <u>supérieur</u> à (K) Le MAÎTRE D'OUVRAGE doit payer au PRESTATAIRE (I) - (K) = <input type="text"/> €
	<input type="checkbox"/> (I) est <u>inférieur</u> à (K) Le PRESTATAIRE doit payer au MAÎTRE D'OUVRAGE (K) - (I) = <input type="text"/> €

Le PRESTATAIRE demeure garant :

- du parfait achèvement des postes achevés pendant 12 mois ;
- du bon fonctionnement des équipements installés pendant 2 ans ;
- des dommages impliquant la structure du bâtiment pendant 10 ans.

Fait à en 2 exemplaires, le

Le MAÎTRE D'OUVRAGE (signature)	LE PRESTATAIRE (signature)
------------------------------------	-------------------------------